



TROUVER UN LOGEMENT

*Auvergne
Rhône-Alpes*

ÉDITION 2020

VOUS CHERCHEZ UN LOGEMENT ÉTUDIANT ?

TROUVEZ LE VÔTRE DANS NOS RÉSIDENCES EN RHÔNE ALPES !
CHAMBÉRY - MEYLAN - GRENOBLE - OULLINS

- ▷ A proximité des écoles et universités
- ▷ Proche des commerces
- ▷ Tout équipé
- ▷ Tarif tout compris et loyer modéré !

Réservez dès maintenant sur
arpej.fr



A PARTIR DE
413€/MOIS

Crouslogement

2020/2021

LOGEMENTS
ÉTUDIANTS

Studios, Chambres
Colocations

LES CROUS DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Clermont Auvergne • Lyon • Grenoble Alpes

>> trouverunlogement.lescrous.fr

ASSOCIATION



popinns

Youth On The Move

Logements jeunes de
16 à 30 ans

Renseignements 04.72.78.03.04 ou
reservation@popinns.com

www.popinns.org



Le CRIJ Auvergne Rhône-Alpes et son réseau Information Jeunesse ont le plaisir de vous offrir ce guide. Il a été conçu à partir d'un travail collectif. Chaque participant-e, en fonction de son expertise, a contribué à la fabrication d'un ouvrage fiable et le plus complet possible.

Face au marché de l'immobilier qui se tend sur les grandes métropoles régionales les pouvoirs publics et les associations se mobilisent. Les dispositifs d'accueil des étudiants autour des pôles universitaires se prolongent dans la durée et proposent de plus en plus un accompagnement global.

Les alternants et apprenants peuvent profiter de la montée en puissance de la Plateforme Form'toît couplant l'offre de formation et logement sur notre grande région.

Des alternatives de logements solidaires fleurissent en local.

N'hésitez pas à vous rapprocher des 122 structures Information Jeunesse pour connaître les bons plans, les animations et la réalité des territoires : www.info-jeunes.fr

Nous sommes bien conscients que la recherche d'une location est souvent problématique et demande une véritable préparation. Vous trouverez dans ce document les éléments et contacts incontournables pour vous permettre de bien vous organiser.

Dans un contexte économique et social qui reste difficile, je souhaite à chacun-e de trouver un logement et les aides qui lui permettront de réaliser ses projets, et de construire son autonomie comme il/ elle le souhaite.

Bonne chance dans votre recherche !

Isabelle KUNTZ
Directrice du CRIJ Auvergne Rhône-Alpes

20 résidences pour étudiants

À Grenoble et Lyon, à proximité des écoles, facultés et transports en commun.

STUDÉA BERTHELOT-GARIBALDI

- Des appartements individuels, meublés, équipés, connectés
- Un responsable de résidence sur place
- Des espaces communs conviviaux
- Des services inclus ou à la carte :



Aide au logement



Internet illimité



Distributeur de boissons



Laverie



Local 2 roues



Video-surveillance



STUDÉA LYON CONFLUENCE



STUDÉA GRENOBLE CENTRE

Restons en contact

0 820 830 820

Service 0,09 € / min
+ prix appel*

*gratuit depuis une box ou un forfait mobile

nexity-studea.com



studéa 
La ville à vivre

NEXITY STUDÉA S.A. – Société Anonyme au capital de 15 450 000 euros. – Siège social : 19 rue de Vienne A 100034 – 75801 PARIS cedex 08 – SIREN : 342 090 834 – R.C.S. Paris – N° TVA. intracommunautaire : FR 01342090834 – Carte professionnelle N° CPI 7501 – 2016 000 005 503 délivrée par la CCI de Paris Île-de-France portant sur les activités de « transactions sur immeubles et fonds de commerce » et « gestion immobilière ». Garanties financières : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions « SOCAMAB » – 16 rue Hoche, Tour Kupka B – TSA 39999 – 92919 LA DÉFENSE CEDEX

Préparer sa recherche	6
Définissez vos besoins	6
Faites du repérage	6
Connaître les aides	8
Les aides de la CAF	8
Dépôt de garantie	10
Cautions	10
Mobilité professionnelle	12
Trouver son logement	14
Location dans le privé	14
Logement social (HLM)	15
Partager son logement (colocation...)	16
Habiter en résidence (étudiants, jeunes travailleurs...)	19
Hébergement de courte durée	22
Visiter un logement	24
Premier contact efficace	24
Votre fiche visite	26
Connaître ses droits	28
Tout sur le bail	28
Préavis et congés	29
État des lieux	30
Dépôt de garantie	30
Loyer et charges	31
S'informer/se défendre	32
Emménager – Déménager	34
Check-list des formalités	34
Carnet d'adresses	36
Le Réseau Information Jeunesse en Auvergne-Rhône-Alpes	43

PRÉPARER SA RECHERCHE

Définissez vos besoins

Définir les critères de votre logement « idéal » vous permettra de gagner du temps et de limiter les erreurs de choix. Avant de commencer votre recherche de logement, faites le point sur vos besoins et vos attentes.

- Quel est votre budget ?
- Que recherchez-vous ? Un logement indépendant, en résidence universitaire, une chambre chez un particulier ?
- Êtes-vous intéressé(e) par la colocation ?
- Souhaitez-vous un logement vide ou meublé ?
- Quel quartier ciblez-vous : centre-ville, périphérie, campus ? proche des commerces ? desservi par les transports en commun ?
- Avez-vous besoin d'une place de parking ?
- Pour combien de temps souhaitez-vous vous installer ?
- Quelle(s) concession(s) êtes-vous prêt(e) à faire (surface, lieu, environnement...)?

Faites du repérage

En vous aidant de Google maps, renseignez-vous sur la ville dans laquelle vous allez vivre : noms des quartiers, lieu d'études, de formation ou de travail, transports en commun... Vous vous repérerez ainsi plus facilement lorsque vous consulterez des annonces de logement. Dans l'idéal, rendez-vous sur place une journée ou deux. Train, bus, tram... informez-vous sur les lignes, tarifs et abonnements. Que vous soyez motorisé ou non, il est souvent plus pratique, économique et écologique d'utiliser les transports en commun. S'organiser avant toute visite permet de ne pas passer à côté d'une opportunité !

CONSEILS

- créez-vous une check-list pour noter les informations sur chaque logement (voir p.26) ;
- préparez votre dossier de candidature pour le propriétaire en plusieurs exemplaires (voir p. 25 et 26) ;
- informez-vous sur les prix des loyers : www.observatoires-des-loyers.org



ÉVALUEZ VOTRE BUDGET

Ne prenez pas un logement au-dessus de vos moyens. Pour déterminer la somme maximale à consacrer à votre loyer et aux charges, faites vos comptes et n'oubliez rien !

Vos ressources mensuelles		Vos dépenses mensuelles	
> Bourse	€	Charges du logement	
> Salaire	€	> Loyer + charges locatives	€
> Allocation Pôle emploi	€	> Assurance habitation	€
> Indemnités service civique...	€	> Factures d'énergie (eau, électricité, gaz)	€
> Prestations CAF (logement, prime d'activité, RSA)	€	> Abonnements téléphone/internet	€
> Autres aides au logement (Action Logement, Région...)	€	> Contribution à l'audiovisuel public (cf. p. 31)	€
> Autres ressources (aide de la famille, etc.)	€	> Entretien du logement et des équipements (chauffage, robinetterie, etc.)	€
		Autres charges	
		> Coûts études / formation	€
		> Transport (abonnement, carburant)	€
		> Courses (alimentation, hygiène, etc.)	€
		> Habillement	€
		> Sorties, loisirs, vacances	€
		> Divers : santé, crédits en cours, assurance voiture	€
		> Épargne	€
Total	€	Total	€

Ressources - dépenses = solde (ce qu'il vous reste à la fin du mois !)

Autres dépenses à prévoir	
> Frais d'agence / de notaire / d'état des lieux	€
> Dépôt de garantie (= 1 mois de loyer sans charges)	€
> Dépenses liées au déménagement	€
> Frais d'équipement (vaisselle, meubles, électroménager, etc.)	€
> Ouverture de compteurs d'eau, d'électricité, de gaz, de ligne téléphonique et connexion internet	€
Total	€

En savoir +

Calculateur de budget simplifié :

www.lafinancepourtous.com/outils/calculateurs/calculateur-de-budget-simple



CONNAÎTRE LES AIDES

Les aides de la CAF

Quel que soit votre statut (étudiant, apprenti, salarié...), si vos revenus sont modestes, la CAF (Caisse d'allocations familiales) peut vous accorder une aide pour payer votre loyer, que vous soyez en logement meublé ou non, en résidence, hôtel, location intergénérationnelle...

Pour en bénéficier, certains critères sont obligatoires: décence du logement (superficie d'au moins 9 m², confort minimum, conformité aux normes de sécurité); quittance de loyer et bail établis au nom de la personne qui demande l'aide; absence de lien de parenté direct avec le propriétaire (il ne doit pas être votre parent ou votre grand-parent).

EN COLOCATION

Chaque colocataire peut bénéficier d'une aide au logement et doit faire sa propre demande. La condition? Tous les noms des colocataires doivent figurer sur le contrat de location ou chacun doit avoir signé un bail à son nom.

Estimation du montant

Votre aide est calculée en fonction de votre situation familiale, de votre logement, de vos revenus et de votre lieu de résidence. Vous pouvez l'estimer sur www.caf.fr

Le site de la CAF est le seul habilité à estimer le montant de votre aide qui pourra varier si votre situation ou vos ressources changent.

MOINS DE 21 ANS?

Si vous avez moins de 21 ans et que vous demandez une aide au logement, vos parents ne pourront pas continuer à percevoir les prestations familiales pour vous. Étudiez bien la question avec eux.

Demande en ligne

Sur le site de la CAF, la demande d'aide prend 15 à 20 minutes. Préparez les documents suivants:

- votre contrat de location (bail);
- vos revenus;
- votre RIB;
- le cas échéant, le numéro d'allocataire de vos parents avec leur Caf d'appartenance;
- les coordonnées du propriétaire, le numéro de Siret si votre bailleur est une société;
- le montant du loyer et des charges.

Indiquez une adresse mail que vous consultez souvent.



Versement de l'aide

Dès l'arrivée dans la location, faites votre demande d'aide sur le site de la CAF. Sachez que dans le logement privé, aucune aide n'est versée le premier mois d'entrée dans les lieux. Lorsque toutes les conditions sont remplies, le premier paiement est généralement versé 2 mois après la demande. Le 5 de chaque mois, l'allocation est versée, selon les cas, au locataire ou au propriétaire qui la déduit du montant du loyer.

ÉTUDIANTS

Si vous conservez votre logement en juillet et en août, pensez à l'indiquer à la CAF avant fin juin, sinon le versement de votre aide sera suspendu automatiquement au 1^{er} juillet.

Plus d'informations sur :

www.caf.fr
www.facebook.com/cafallocationsfamiliales

AIDES À LA MOBILITÉ DU CROUS :

- 500 € pour les futurs étudiants déjà boursiers s'inscrivant hors de leur académie de résidence (aide Parcoursup).
- 1 000 € pour les étudiants boursiers débutant un master dans une autre région académique.

Demande en ligne sur :
www.messervices.etudiant.gouv.fr

LE PETIT DICO DE L'IMMO

• Bailleur

Propriétaire proposant un logement à la location.

• Bail

Contrat de location signé entre le propriétaire et le locataire pour un logement vide ou meublé.

• Charges

Charges mensuelles (eau, électricité, gaz).

Charges des parties communes (espaces verts, ascenseur...).

• Honoraires ou frais

Somme d'argent demandée lors de la signature du bail si vous passez par une agence immobilière ou un notaire.

• Caution ou garant

Personne qui se porte caution ou garante en s'engageant à payer le loyer à votre place si vous ne pouvez plus le régler.

• Dépôt de garantie

Somme demandée à la signature du bail (1 mois de loyer pour un logement non meublé).

• DPE (Diagnostic de performance énergétique)

Estimation de la performance énergétique du logement.



Dépôt de garantie

Pour vous aider à financer le dépôt de garantie réclamé au moment de la signature du bail (1 mois de loyer hors charges), vous pouvez, dans certains cas, bénéficier de l'Avance Loca-Pass.

Avance Loca-Pass

Mise en place par Action logement, l'avance Loca-Pass finance le dépôt de garantie demandé par le propriétaire à l'entrée dans le logement. Ce prêt, du montant du dépôt de garantie (1200 € maximum), s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle, en recherche d'emploi, étudiants salariés justifiant d'un CDD, d'un statut de boursier ou d'une convention de stage d'au moins 3 mois, ainsi qu'aux salariés du secteur privé.

Vous remboursez ensuite Action logement, sans payer d'intérêts, sur 25 mois maximum ou sur la durée du bail (minimum de 20 € par mois).

Demande en ligne (au plus tard 2 mois après l'entrée dans les lieux)
www.actionlogement.fr
 rubrique Louer

Caution

Si votre bailleur (propriétaire) vous demande un garant (qui se porte caution pour vous), vous pouvez sans doute bénéficier de la garantie Visale.

Garantie Visale

Ce dispositif, simple et gratuit, rassure votre propriétaire. C'est une alternative à la caution parentale ou bancaire, à mettre en place avec l'accord du propriétaire. Action logement se porte garant pour vous, gratuitement, auprès de votre futur propriétaire pendant toute la durée du bail dans des **logements du parc privé, des résidences étudiantes privées ou des résidences universitaires du Crous, des résidences Habitat Jeunes...**

EN ALTERNANCE ?

Certaines régions mettent en place des aides spécifiques pour les jeunes en alternance. Pour plus d'informations :

www.alternant.actionlogement.fr

Le Service Interdépartemental pour la Réussite des Alternants propose des solutions en s'appuyant sur un réseau partenarial.

Tel 04 15 32 87 05

www.le-sira.eu

Autre site incontournable le site régional des alternants

www.formtoit.org



La garantie Visale s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans, étudiants compris, et aux salariés de plus de 30 ans des secteurs privé et agricole en CDD, CDI période d'essai, intérim ou mobilité professionnelle.

Les étudiants et alternants peuvent bénéficier de la garantie Visale sans justificatif de ressources, pour un loyer ne dépassant pas 600 € CC (800 € en Île-de-France) dans le parc privé ou social sur toute la durée d'occupation (au maximum 36 mois de loyers impayés dans le parc privé et 9 mois dans le parc social, les résidences étudiantes, Crous ou Habitat Jeunes...).

En cas de loyer impayé, Action logement avance les sommes au propriétaire. Vous remboursez ensuite cette avance par mensualités.

Visale prend également en charge d'éventuelles **dégradations locales** : une couverture supplémentaire pour le bailleur, sans frais et dans la limite de 2 mois de loyers et charges pour un **logement du parc privé**.

L'adhésion au dispositif doit avoir lieu avant la signature du bail.

Jeune ou propriétaire, pour savoir si vous pouvez bénéficier de Visale, faites le **test d'éligibilité** sur :

<https://site.actionlogement.fr/eligibilite-visale>

Demande en ligne de la garantie sur : www.visale.fr

EN CAS DE GRANDES DIFFICULTÉS

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Financement du dépôt de garantie, de la caution, des dettes de loyers... le FSL aide ponctuellement les personnes les plus démunies qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Il attribue des aides financières aux jeunes, âgés pour la plupart de 18 à 25 ans, en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Le Fonds d'aide aux jeunes leur apporte un secours temporaire pour faire face à des besoins urgents (caution, premier loyer, équipement de première nécessité...).

Pour faire une demande FSL ou FAJ, adressez-vous à votre mission locale, votre CCAS, votre Crous, ou aux services sociaux de votre département. Un travailleur social vous accompagnera dans vos démarches.

Bon à savoir : le Fastt (fonds d'action sociale du travail temporaire) propose aux intérimaires des services pour faciliter leur recherche de logement : accompagnement personnalisé, garanties pour rassurer les propriétaires, aide pour payer la caution et les honoraires d'agences immobilières...

www.fastt.org



Mobilité professionnelle

Vous devez déménager pour suivre une formation en alternance? Vous êtes muté(e) dans une autre ville? Des aides existent pour vous aider à vous installer.

Formation en alternance : l'aide Mobili-jeune

Cette subvention vous aide à financer une partie du loyer d'un logement proche de votre lieu de formation ou de travail.

Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en formation en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) dans une entreprise du secteur privé. Le salaire ne doit pas dépasser le Smic. Le montant de l'aide, versée chaque mois, varie de 10 à 100 € versés chaque mois selon le reste de loyer à payer, déduction faite de l'allocation CAF.

Demande en ligne (3 mois avant l'entrée en formation ou, au plus tard, 6 mois après le démarrage de celle-ci)

www.actionlogement.fr
rubrique Bouger

CHÈQUE ÉNERGIE

Attribué sous conditions de ressources, selon votre déclaration de revenus, ce chèque d'un montant compris entre 48 € et 277 € vous permet de payer vos factures d'énergie (gaz, électricité...). Si vous en bénéficiez, il est envoyé chez vous une fois par an entre fin mars et fin avril. Vous n'avez aucune démarche à effectuer.

www.chequeenergie.gouv.fr

Déménagement : l'aide à la mobilité

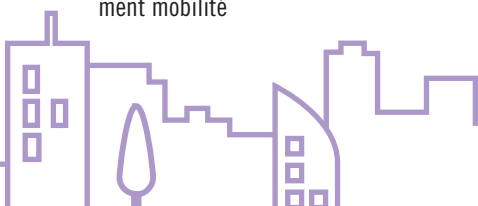
Si vous êtes salarié, en reprise d'activité, en 1^{er} emploi ou en alternance et que vous déménagez près de votre travail (en résidence principale), vous pouvez bénéficier d'une **aide de 1000 €**. Conditions :

- votre salaire est inférieur à 1,5 fois le Smic (2 309,13 € brut) ;
- votre trajet domicile-travail se fait en transports collectifs ou en moins de 30 minutes avec votre véhicule.

Demande en ligne 3 mois maximum après la signature du bail.

Dans certains cas, avec l'aide **Mobili-Pass** vous pouvez bénéficier d'un prêt à taux réduit pour les doubles charges de logement en cas de mobilité professionnelle (loyers, frais d'hôtel...)

Demande en ligne :
www.actionlogement.fr
rubrique Bouger / Accompagnement mobilité



PRÊT ÉTUDIANT & APPRENTI

POUR VOLER DE SES PROPRES AILES



IL FAUT COMMENCER PAR FAIRE SON NID.

Financez votre emménagement
avec notre prêt étudiant & apprenti.

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ
VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

**AGIR CHAQUE JOUR
DANS VOTRE
INTÉRÊT**



**ET CELUI DE LA
SOCIÉTÉ**

SUD RHÔNE ALPES

Offre soumise à conditions sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse régionale, prêteur. Vous disposez d'un délai légal de rétractation.

Renseignez-vous auprès de votre conseiller pour connaître la disponibilité et les conditions de cette offre dans votre Caisse régionale de Crédit Agricole. Les contrats d'assurance emprunteur sont assurés par : PREDICA S.A., au capital de 1029934935 € entièrement libéré, 334028123 RCS Paris. Entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 16-18, boulevard de Vaugirard, 75015 Paris. Ces contrats sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'Orias en qualité de courtier (mentions de courtier disponibles sur mentionscourtiers.credit-agricole.fr). **06/2020 - H13751** - Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel SUD RHÔNE ALPES, société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 12 place de la Résistance - CS 20067 - 38041 Grenoble Cedex 9. 402 121 958 RCS Grenoble. Code APE 6419Z. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en assurance sous le n° 07 023 476 (www.oriass.fr). CRCA Sud Rhône Alpes. Crédit photo : Getty Images. BETC

Location dans le privé

Quel que soit votre projet logement (location d'une chambre, d'un studio, d'un meublé...), les offres dans le secteur privé sont nombreuses et les annonces de particuliers à particuliers et d'agences immobilières se trouvent aussi bien sur Internet que dans les journaux.

Les **agences** organisent les visites et rédigent le bail, des frais sont à prévoir dans votre budget : environ 1 mois de loyer hors charges. Ils sont à régler seulement si vous signez le bail. Les **notaires** peuvent également proposer ce type de service immobilier.

Pour votre recherche, activez aussi votre réseau personnel.

Offres immobilières

Quelques sites :

www.leboncoin.fr

www.pap.fr

www.fnaim.fr

www.seloger.com

www.immobilier.notaires.fr

www.lokaviz.fr (centrale du Crous réservée aux étudiants)

www.info-jeunes.fr

www.info-jeunes.net

www.immojeune.com

www.paruvenu.fr

Pensez également aux groupes Facebook dédiés à la location et à la colocation.

PRIORITÉ À LA VIGILANCE !

Soyez sur vos gardes avec les arnaques sur Internet qui consistent à vous demander une somme d'argent pour réserver un logement. N'envoyez jamais d'argent !

Méfiez-vous aussi des marchands de listes qui proposent des offres de location contre un paiement préalable... sans garantir de vous trouver un logement. Évitez de payer pour avoir une adresse.

Où s'informer ?

Les conseillers du **réseau Information Jeunesse** (CRIJ, CIJ, BIJ et PIJ) informent gratuitement les jeunes en recherche de logement sur les démarches, les offres de location et les aides financières.

www.cidj.com/reseau-ij/france-metropolitaine

Les **Cllaj** (Comités locaux pour le logement autonome des jeunes) proposent un accompagnement personnalisé gratuit aux jeunes qui cherchent un logement.

www.uncllaj.org



>> Pour les adresses régionales (réseau Information Jeunesse, Cllaj, Crous...), voir le carnet d'adresses à la fin du guide.



Logement social

Les **logements sociaux (HLM)** sont attribués sous conditions de ressources. Les délais d'attente peuvent parfois être très longs. Enregistrez votre demande unique et renouvelez-la chaque année :

- en ligne sur www.demande-logement-social.gouv.fr ou sur les sites départementaux ;
- ou auprès de l'organisme HLM de votre choix.

Bon à savoir : des **Agences immobilières sociales (AIS)** font le lien entre les bailleurs privés proposant leur logement au titre du logement social et les locataires (garantie Visale possible).

www.habitat-humanisme.org

www.soliha.fr

www.adoma.cdc-habitat.fr

PIÈGES À ÉVITER

- Ne sautez pas sur la première annonce qui passe.
- Ne vous fiez pas aux photos, déplacez-vous.
- N'envoyez jamais d'argent pour réserver un logement.
- Ne louez pas un logement de moins de 9 m² ou non conforme aux normes de santé et de sécurité (absence d'éclairage naturel, eau potable...). De plus, vous n'aurez pas droit aux aides au logement.
- Ne prenez pas un appartement au-dessus de vos moyens.

Décrypter une annonce

F1, F2... T1, T2 ... : nombre de pièces (hors cuisine, SDB et WC)

MB : meublé

GG : garage

NF : neuf

BE : bon état **TBE :** très bon état

CC : charges comprises

HC : hors charges

Dig : digicode

DPE : diagnostic de performance énergétique

Int : interphone

Duplex : logement sur 2 étages

PK ou Park ou PKG : parking

CV : centre-ville

Et : étage

Asc : ascenseur

Cuisine aménagée : meubles + branchements

Cuisine équipée : avec appareils électroménagers

ÉQ : équipé

SDB : salle de bains (avec baignoire)

Salle d'eau : comprend une douche

HB : heure de bureau

Partager son logement

La formule de la colocation permet d'habiter un logement plus grand tout en limitant son budget. C'est aussi une bonne manière de s'intégrer dans une nouvelle ville et de se faire des amis rapidement... à condition de bien s'entendre avec ses colocataires !

La colocation

En colocation, il existe deux types de contrat de location (bail).

- Un **bail unique** signé avec le propriétaire. Tous les colocataires y figurent et le signent. Chacun dispose des mêmes droits et des mêmes obligations.

Attention à la clause de solidarité avec ce type de bail ! Si vous quittez le logement avant l'expiration du bail, vous êtes quand même tenu de payer la part du loyer d'un colocataire qui ne pourrait plus l'assumer. Sans nouveau colocataire, la solidarité de l'ex-colocataire cesse 6 mois après la fin du préavis de ce dernier (sauf pour les colocations antérieures à mars 2014 pour lesquelles cette durée n'est pas valable).

Pour récupérer votre dépôt de garantie, vous devrez attendre que les autres locataires quittent également le logement.

- Un **bail pour chaque colocataire** : chaque colocataire signe un contrat avec le propriétaire pour la chambre qu'il loue et partage les espaces communs (cuisine, sanitaires...). Souvent, le propriétaire choisit les personnes qui entrent dans le logement.

Vous n'êtes pas lié(e) légalement aux autres locataires : si un colocataire ne paie pas son loyer, vous n'avez pas à régler sa part.

Où trouver ses colocataires ?

www.leboncoin.fr/colocations

www.appartager.com

www.lacartedescolocs.fr

www.lokaviz.fr (pour étudiants)

www.socoloc.com

www.locetcoloc.fr (est lyonnais)

Consultez également les sites d'annonces habituels (voir p. 14).

CONSEIL

Pour votre habitation, assurez-vous tous ensemble chez le même assureur pour éviter tout conflit de responsabilité entre assurances en cas de problème.



CONSEILS POUR UNE COLOCATION RÉUSSIE !

La colocation a de nombreux atouts (convivialité, partage des tâches, des charges, du loyer...), mais elle implique aussi des contraintes et des concessions à faire (respect mutuel des modes de vie de chacun...). Elle reste cependant une expérience enrichissante qui peut déboucher sur de belles amitiés.

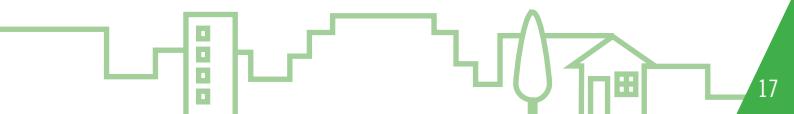
- **Renseignez-vous bien sur la législation** en matière de colocation.
- Trouvez un logement **suffisamment grand pour que tous les locataires bénéficient d'un minimum d'intimité** et d'indépendance.
- **Choisissez au mieux vos colocataires** : mode de vie, solvabilité, etc.
- **Définissez dès le départ les règles de vie commune** par écrit et veillez à vous y tenir : courses, tâches ménagères, respect de la vie privée (horaires, bruit, visites), lieux où fumer, consignes de chauffage, autorisation ou non des animaux domestiques...
- Sachez **faire des compromis et rester souple**.
- **Tirez parti de nouvelles rencontres** pour découvrir d'autres cultures, d'autres musiques et vous ouvrir aux autres.
- **Communiquez en cas de problème** : ne laissez pas les tensions ou les malentendus s'installer !

En savoir +

www.anil.org rubrique Votre question / Vous êtes locataire / Colocation

www.service-public.fr tapez « colocation » dans la barre de recherche

www.tricount.com application gratuite pour gérer le budget d'une colocation



L'habitat partagé intergénérationnel et solidaire

D'autres modes de cohabitation sont possibles. Dans le cadre de l'habitat partagé intergénérationnel et solidaire, « l'hébergé » (jeune de moins de 30 ans), en échange d'une présence et de menus services ponctuels dans les tâches quotidiennes, est logé contre une participation financière modeste, voire symbolique, chez un « hébergeur » (personne âgée de plus de 60 ans). Le nouveau **contrat de cohabitation intergénérationnelle** mis en place par la loi Elan apporte un cadre juridique à cette formule. Les jeunes peuvent bénéficier des aides au logement de la CAF.

www.reseau-cosi.com

www.ensemble2generations.fr

www.habitat-humanisme.org

www.lisfrance.org

KOLOC' À PROJETS SOLIDAIRES

Vous recherchez un logement et vous avez envie de vous engager dans un quartier populaire ? Vous avez entre 18 et 30 ans ? Conjuguez engagement solidaire (4h environ par semaine), mixité sociale et colocation étudiante en vous inscrivant en ligne sur Koloc' à projets solidaires, proposé par l'Afev (Association de la fondation étudiante pour la ville).

rejoins.afev.org/kaps

Les résidences intergénérationnelles

Ces résidences regroupent des logements adaptés à loyer modéré pour des personnes vieillissantes, isolées et des étudiants. Des espaces et temps de convivialité sont mis en place pour permettre de tisser et d'animer du lien social dans un immeuble collectif.

www.habitat-humanisme.org

La chambre meublée chez l'habitant

Pour partager un logement, vous pouvez aussi louer une chambre meublée indépendante chez un particulier, avec un accès à la cuisine et à la salle de bains. Cette formule a des avantages : pas d'aménagement, pas de taxe d'habitation, accès au wifi de la famille, possibilité de partager le repas du soir... Elle présente aussi des inconvénients : vous avez peu d'intimité et il n'est pas évident d'inviter vos amis car vous n'êtes pas chez vous !

Bon à savoir : pensez à signer un bail.

www.lokaviz.fr (pour étudiants)

www.airbnb.fr

www.leboncoin.fr

www.info-jeunes.fr

www.info-jeunes.net



Logement contre services

Certains propriétaires (souvent des parents avec de jeunes enfants) proposent gratuitement une chambre meublée en échange de garde d'enfants et de soutien scolaire. Il est conseillé de rédiger un écrit sur les conditions de l'échange (durée, mise à disposition, gratuité, prestations fournies...) pour éviter tout conflit. Les annonces se trouvent sur les principaux sites de logement.

Habiter en résidence

Plusieurs types de résidences existent, selon votre statut, votre budget et vos besoins.

Résidences du Crous pour étudiants

Les logements en cités et résidences universitaires du Crous sont attribués aux étudiants, sous conditions de ressources, pour une année universitaire (demande renouvelable). Les **étudiants boursiers** sont prioritaires.

N'attendez pas les résultats du bac pour préparer votre rentrée ! Les demandes de bourse et de logement étudiant sont à faire en ligne entre **le 15 janvier et le 15 mai** pour la rentrée suivante via la procédure du Dossier social étudiant (DSE) : **www.messervices.etudiant.gouv.fr** (cochez la case

« Demande de logement »). Vous ferez votre choix dans l'offre locative des Crous sur : <https://trouverunlogement.lescrous.fr>

Une réponse vous sera donnée début juillet par SMS et par mail. Vous aurez 7 jours pour confirmer en ligne votre demande et payer les frais de réservation par carte bancaire (100 € pour tous, déductibles du 1^{er} mois de loyer). Ceux-ci seront remboursés si vous vous désistez avant le 31 août 2020.

Adressez-vous au Crous de votre académie pour en savoir plus sur les loyers, les services proposés (connexion internet, équipements...), la localisation des résidences, les logements libres en cours d'année (départ d'étudiants en stage ou en réorientation), les restos U et cafets U...

Bonus !

- Les loyers en Cité U sont toutes charges comprises.
- Les locations ouvrent droit aux aides au logement (versées aux résidences Crous).
- Pas de taxe d'habitation.
 - Accès Internet.

>> Pour les coordonnées des résidences Crous, voir le carnet d'adresses.

Foyers pour étudiants

Gérés par des associations, ils proposent des chambres. Ces foyers peuvent être à caractère religieux, avec des conditions d'accueil spécifiques : pour filles uniquement, règles de vie strictes...

Renseignez-vous pour vérifier que ce type de foyer vous convient.

www.unme-asso.com

>> Pour les coordonnées des foyers pour étudiants, voir le carnet d'adresses.

EN CAS D'URGENCE

Si vous êtes sans-abri (en rupture familiale, expulsé par votre propriétaire, sans aide pour vous héberger provisoirement...), ou témoin d'une telle situation, appelez le 115 pour ne pas dormir dans la rue, pour être aidé ou pour venir en aide.

Numéro vert, gratuit, fonctionnant 24h/24 et 7j/7

Résidences sociales

On retrouve notamment sous cette appellation les résidences Adoma ou Coallia.

Elles s'adressent à tout public en difficulté : jeunes actifs précaires, familles monoparentales démunies, demandeurs d'asile, travailleurs migrants...

Les résidences sociales apportent une solution transitoire en attendant un relogement dans le parc immobilier traditionnel. Ces logements temporaires sont meublés et conventionnés APL.

Les résidents disposent également d'un accompagnement pour les aider dans leurs démarches administratives et d'accès aux droits.

Vous pourrez être dirigé(e) vers une de ses résidences en passant

par l'intermédiaire d'un travailleur social (CCAS, mission locale...).

www.adoma.fr

www.coallia.org

Résidences privées pour étudiants et jeunes actifs

Les résidences privées pour étudiants et jeunes actifs proposent des appartements équipés et meublés aux étudiants et aux jeunes salariés le temps d'un stage, de leurs études... Ces résidences ouvrent droit à l'APL. Des espaces collectifs sont accessibles aux résidents : salle de travail, salle de convivialité, ainsi que des services : laverie, local à vélo, parking...

Les résidences sont souvent bien situées : en centre-ville, proche des universités, des transports en commun. Avant de vous engager, faites-vous préciser les tarifs, les charges, les frais de dossiers éventuels, les conditions de départ (préavis...), pour ne pas avoir de surprise financière.

La plupart des résidences proposent d'effectuer votre demande de logement sur leur site.

www.adele.org

www.mapiaule.com

www.appartcity.com

www.immojeune.com

www.lesbellesannees.com

www.locetcoloc.fr

www.nexity-studea.com

<https://logement.studyrama.com>

>> Pour les coordonnées des résidences privées, voir le carnet d'adresses.



Résidences Habitat Jeunes

Les résidences Habitat Jeunes (ex-foyers de jeunes travailleurs) accueillent principalement des jeunes de 16 à 30 ans dans un parcours vers l'autonomie, en cours d'insertion sociale et professionnelle: jeunes travailleurs, salariés, stagiaires, apprentis, demandeurs d'emploi indemnisés. Quelques places sont disponibles pour les scolaires et les étudiants. Les résidences Habitat Jeunes proposent plusieurs types de logements (chambre, studio...) à des prix accessibles, toutes charges comprises.

Ces logements ouvrent droit aux allocations de la CAF. Les logements sont le plus souvent meublés pour faciliter l'installation des jeunes en mobilité.

Un accompagnement individualisé peut être proposé par des professionnels (aide dans les démarches administratives, la recherche d'emploi...).

Demande de logement en ligne
www.logement-jeunes.unhaj.org

>> Pour les coordonnées des résidences Habitat Jeunes, voir le carnet d'adresses.

Bonus !

- La redevance (loyer) payable à la fin du mois est toutes charges comprises.
- Durée de séjour variable : à la semaine, au mois.
- Préavis de départ d'une semaine.

Les Compagnons du devoir

Les jeunes effectuant leur formation avec les Compagnons du devoir et du Tour de France peuvent être logés dans les Maisons des compagnons du devoir.

www.compagnons-du-devoir.com
rubrique Trouver une maison

CAMPUS VERT

Le logement étudiant à la campagne ! Des studios sont proposés par des agriculteurs dans leur ferme à des prix modérés. Une formule qui existe en Bretagne, en Île de France et dans les Hauts-de-France.

www.campusvert.com

Hébergement de courte durée

Des solutions existent pour vous loger quelques nuits ou semaines.

Résidences universitaires

Selon les places disponibles, il est possible de séjourner en résidence universitaire une nuit ou quelques jours pour un coût peu élevé. Rendez-vous sur le site du Crous de votre académie ou sur :

www.bedandcrous.com

>> Pour les coordonnées des Crous, voir le carnet d'adresses.

Résidences étudiantes privées / Habitat Jeunes

Certaines résidences proposent des formules à la semaine ou au mois (voir p. 20).

Auberges de jeunesse

Un mode d'hébergement accessible à tous, avec une carte annuelle d'adhésion à prix modique.

www.fuaj.org

www.auberges-de-jeunesse.com

Chambre chez l'habitant

Cette formule conviviale, utile pour une nuit, devient vite chère.

www.airbnb.fr

www.leboncoin.fr

www.gites-de-france.com

www.clevacances.com

www.chambres-hotes.fr

Hébergement temporaire chez l'habitant

Plusieurs dispositifs, selon les régions, permettent à un jeune d'être hébergé chez un particulier, à titre gratuit ou pour une somme modique, dans le cadre d'une recherche d'emploi, d'un stage, d'une formation, d'un entretien...

www.reseau-sam.fr

Réseau SAM : Solidarité Accueil Mobilité dans plus de 120 villes Françaises

www.flore-habitatjeunes.org

Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe

www.operationundeux toit.fr

Nouvelle-Aquitaine

Couchsurfing

Des particuliers prêtent gratuitement leur canapé pour une nuit ou plus.

www.couchsurfing.com

Camping

Une location en mobil-home est également envisageable.

Creps

Hébergement dans le cadre d'un stage, d'une formation...

www.creps-pdl.sports.gouv.fr

www.centresportsetloisirs.com/hebergement-etudiants





DES ENVIES, DES QUESTIONS, UN PROJET ?

Travailler
Se loger
Trouver sa voie
Prendre soin de soi

Agir et s'engager
Accéder à ses droits
Partir à l'étranger

NOS LIEUX D'ACCUEIL SONT OUVERTS À TOUTES ET TOUS

Anonyme | Gratuit | Sans RDV

CONTACTEZ-NOUS

04 72 77 00 66

   www.info-jeunes.fr

EXPLORER LES POSSIBLES !



ESPACE
santéjeunes

euromdesk

Premier contact efficace

Vous avez trouvé une offre qui vous intéresse? Avant de demander un rendez-vous avec le bailleur (propriétaire, agent immobilier...), anticipez les questions qui seront posées lors du premier contact (téléphonique ou par mail).

Au début de l'échange, présentez-vous et indiquez où vous avez trouvé l'annonce : dans un journal, sur Internet, par le bouche-à-oreille...

Vos questions

- Quelle est la surface du logement ?
- Est-il meublé ?
- À quelle date est-il disponible ?
- Dans quel quartier est-il ? Proche des transports en commun ?
- À quel étage se situe-t-il ?
- Que comprennent les charges ? (Attention au « tout compris » qui n'intègre pas toujours l'électricité, l'eau et le chauffage...)
- Quel est le montant du dépôt de garantie ?
- Existe-t-il d'autres frais (honoraires...)?
- Y a-t-il un garage ou un parking ?

À la fin de la conversation, n'oubliez pas de vous faire confirmer le lieu

ASTUCE

Privilégiez les visites en soirée pour les éventuelles nuisances sonores et en journée pour la luminosité !

de rendez-vous, le nom et le numéro de téléphone de votre interlocuteur.

Les questions du bailleur

- Êtes-vous étudiant(e) ? salarié(e) ?
- Si vous êtes salarié(e), êtes-vous intérimaire ? en CDD ou en CDI ? La période d'essai est-elle terminée ?
- Quelles sont vos ressources financières ?
- Avez-vous un garant ? Quelle est sa situation ? (Si vous n'avez pas de garant, voir p. 10 et 11.)
- Êtes-vous déjà locataire ?

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Si vous pensez avoir été défavorisé(e) lors de votre recherche de logement en raison de vos origines, de votre sexe, de votre âge, de votre état de santé ou de tout autre critère de discrimination, vous pouvez vous informer ou saisir le Défenseur des droits sur :

www.defenseurdesdroits.fr



LES DOCUMENTS QUE LE BAILLEUR EST EN DROIT DE VOUS DEMANDER

- Vos justificatifs d'identité (copies de passeport, carte d'identité, titre de séjour...).
- Vos justificatifs de situation (copies de carte étudiante, de contrat de travail, de contrat d'apprentissage...).
- Vos justificatifs de domicile (copies de quittance de loyer, d'attestation d'hébergement en cours...).
- Vos justificatifs de ressources (copies d'avis d'imposition, de bulletins de salaires récents...).
- Les justificatifs de ressources de votre garant (copies d'avis d'imposition, de bulletins de salaire récents...).
- L'estimation de l'allocation CAF (voir p. 8 et 9 pour vous informer sur les aides de la CAF).

Souvent, le propriétaire (ou son représentant) doit choisir parmi plusieurs personnes intéressées par la location. Pensez à préparer soigneusement tous vos documents avant de visiter les logements, vous éviterez ainsi d'être pris(e) de vitesse par un(e) concurrent(e) !

LES DOCUMENTS QUE LE BAILLEUR N'EST PAS EN DROIT DE VOUS DEMANDER

- Une attestation d'absence de crédit.
- Une copie de votre relevé de compte.
- Un extrait de votre casier judiciaire.
- Votre dossier médical.
- De l'argent pour réserver le logement.

En cas de doute, consultez le site de l'Agence nationale pour l'information sur le logement : www.anil.org rubrique Votre question / Vous êtes locataire / Se loger. Vous pouvez aussi vous rendre dans une Agence départementale d'information sur le logement (pour les coordonnées, voir le carnet d'adresses à la fin du guide).



Votre fiche visite

À chaque visite, munissez-vous de la fiche suivante que vous pourrez bien sûr personnaliser. Si vous en avez la possibilité, faites-vous accompagner par un proche lors de la visite.

INFOS PRATIQUES / SITUATION DU LOGEMENT	
D'où vient l'offre ?	
Contact du rendez-vous (nom + coordonnées)	
Adresse du logement	
Quartier	
Date de disponibilité	
DESCRIPTION	
Type (chambre, studio...)	
Vide / meublé	
Surface	
Orientation (ensoleillement)	
Étage	
Ascenseur (oui / non)	
Parking / garage / cave	
Jardin / espaces verts	



Photocopiez ce tableau autant de fois que vous en aurez besoin.

INFOS FINANCIÈRES

Loyer	
Charges : montant + précisions de ce qui est inclus	
Dépôt de garantie	
Taxe d'habitation (selon vos ressources, cf. p. 31)	
Frais (agence / notaire)	

INFOS ÉNERGÉTIQUES

Chauffage (gaz, électrique, individuel, collectif)	
État des fenêtres, portes...	
DPE (diagnostic de performance énergétique)	

ÉQUIPEMENT DU LOGEMENT

Accès au logement et état du bâtiment (escalier, toiture...)	
État des pièces principales (salon, chambre)	
État et équipement de la cuisine	
État des sanitaires (salle d'eau / salle de bain + WC)	
État des surfaces (sols, murs, plafonds)	
État des équipements (électricité, chauffage...)	
État du mobilier (dans un logement meublé)	
Connexion web : accès tél / ADSL / fibre optique	

MES IMPRESSIONS

Environnement Bons / mauvais points du quartier, proximité des commerces, transports...	
Commentaires personnels	



CONNAÎTRE SES DROITS

Tout sur le bail

La loi impose la rédaction d'un contrat de location (appelé aussi bail) signé par le propriétaire et vous, dont chacun garde un exemplaire.

Durée minimale du bail

- Logement **vide** : **3 ans** (reconductible tacitement), quand le propriétaire est un particulier.
- Logement **meublé** : **1 an** (reconductible tacitement) ou **9 mois lorsque le logement est loué à un étudiant ou à un apprenti** (le bail n'est pas automatiquement reconduit).

Contenu

- Coordonnées du propriétaire (ou du gestionnaire du logement).
- Nom du locataire (ou des colataires).

BAIL MOBILITÉ

Créé par la loi Elan, ce bail, plus flexible, concerne les logements meublés loués entre 1 et 10 mois à des étudiants ou à des personnes en mobilité professionnelle : formation, études supérieures, apprentissage, service civique... Avec ce contrat, le bailleur ne peut pas exiger de dépôt de garantie mais il a la possibilité de demander une caution, notamment par la garantie visale (voir p. 10).

- Durée de la location et date à partir de laquelle le locataire dispose du logement.
- Description du logement et de ses annexes (cave, jardin...).
- Liste des équipements du logement et des parties communes (escalier, ascenseur...).
- Surface habitable.
- Destination du local loué (usage d'habitation ou professionnel).
- Montant du loyer, modalités de paiement et révision éventuelle.
- Montant du dépôt de garantie.
- Montant du dernier loyer payé par le précédent locataire.
- Nature et montant des travaux effectués depuis la fin de la dernière location.

Documents joints

- État des lieux (voir p. 30).
- État du mobilier (logement meublé).
- Si l'immeuble est en copropriété, règlement des parties communes et privées.
- Attestation d'assurance du locataire.
- Engagement de caution (le propriétaire exige la plupart du temps la caution d'un tiers).
- Diagnostic technique (DDT) avec, entre autres, le diagnostic de performance énergétique (DPE) et l'état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz.



Colocation

Si vous optez pour la colocation, vous pourrez soit signer un **bail unique** (avec les autres colocataires), soit votre propre contrat dans le cadre d'un **bail multiple**. Renseignez-vous bien sur ces deux types de contrats (voir p. 16).

ATTENTION À LA SOUS-LOCATION !

Sous-louer alors que l'on est soi-même locataire n'est légal qu'avec l'autorisation écrite du propriétaire. Sous-louer sans autorisation peut entraîner la résiliation du bail.

Le montant du loyer ne doit pas dépasser celui du locataire principal.

En tant que sous-locataire, vous n'aurez aucun lien juridique avec le propriétaire, votre seul interlocuteur sera le locataire. Vous aurez aussi des difficultés à obtenir des aides au logement et à vous assurer.

Location meublée

Le logement est équipé de meubles indispensables (lit, chaises, table...) et d'appareils électroménagers (réfrigérateur, plaques de cuisson...).

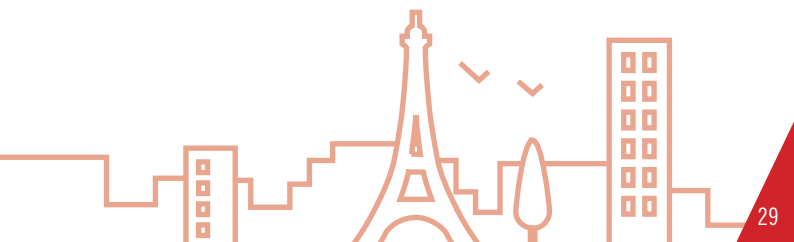
Consultez la liste des éléments obligatoires sur : www.anil.org rubrique Votre question / Vous êtes locataire / Location meublée

Préavis et congés

Vous pourrez donner congé à votre propriétaire à tout moment sans vous justifier (par lettre recommandée avec accusé de réception, acte d'huissier ou remise en main propre contre récépissé ou émargement) mais vous devrez respecter un délai de préavis de **3 mois**. Le délai est réduit à **1 mois** si vous quittez une location meublée ou dans les cas suivants :

- logement en zone tendue: renseignements sur www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues
- mutation professionnelle ;
- perte d'emploi ;
- obtention d'un premier emploi (CDD ou CDI) ;
- nouvel emploi suite à une perte d'emploi ;
- bénéficiaire du RSA ou de l'AAH ;
- attribution d'un logement social ;
- raison de santé justifiant un changement de domicile.

De son côté, le propriétaire peut, dans certains cas (reprise du logement pour y habiter en tant que résidence principale par exemple), vous donner congé à la date d'expiration de votre bail. Il devra cependant vous prévenir au moins 6 mois à l'avance.



État des lieux

L'état des lieux est un **document obligatoire** joint au bail. Il décrit le logement pièce par pièce, ainsi que les équipements et les annexes (cave, grenier, garage...) et précise l'état des revêtements des sols, murs et plafonds, équipements et éléments. Conservez-le précieusement pendant toute la durée de la location.

Pour être valable, l'état des lieux, établi à l'entrée dans le logement, doit être signé par le locataire et le propriétaire (il peut être modifié dans les 10 jours par le locataire). Si aucune dégradation n'est constatée entre l'état des lieux d'entrée et celui de sortie, vous pourrez récupérer votre dépôt de garantie.

Lors de l'état des lieux d'entrée, signalez les anomalies avec des termes précis : « humide », « déchiré », « troué », plutôt que « correct », « moyen », « passable ».

ASSURANCE OBLIGATOIRE !

Si vous ne souscrivez pas une assurance multirisques habitation, renouvelée chaque année, le propriétaire peut résilier votre bail ou prendre une assurance et vous la facturer.

Dépôt de garantie

Le dépôt de garantie (souvent appelé à tort « caution ») est une somme d'argent versée au propriétaire ou à une agence immobilière lors de la signature du bail. Elle est destinée à couvrir les éventuels manquements du locataire lors de son départ (loyers impayés, absence de réparations...).

Son montant ne peut être supérieur à **1 mois de loyer** hors charges (2 mois pour une location meublée) et ne peut être réévalué en cours de bail.

Des aides existent pour financer le paiement du dépôt de garantie (voir p. 10).

Quel délai pour récupérer votre dépôt de garantie ?

Le propriétaire doit vous le restituer :

- 1 mois après l'état des lieux de sortie et la remise des clefs,
- 2 mois après, si des dégradations ont été constatées, leur coût étant déduit du dépôt de garantie.

En cas de conflit, des associations peuvent vous aider (voir p. 32).

Pour récupérer votre dépôt de garantie, pensez à donner votre nouvelle adresse au propriétaire !



Loyer et charges

Vous devez payer votre loyer jusqu'à la fin du bail. En cours de bail, le loyer peut être révisé une fois par an si une clause le prévoit. En plus du loyer, vous réglerez les **charges locatives** :

- les frais liés au logement et à l'usage de l'immeuble (eau, ascenseur, chauffage collectif...);
- les dépenses d'entretien et de petites réparations des parties privatives de l'immeuble;
- les taxes locatives (enlèvement des ordures ménagères...).

Le paiement est généralement mensuel. Chaque année, une régularisation permet d'ajuster les versements aux dépenses réelles.

Bon à savoir : le propriétaire doit vous remettre gratuitement une quittance de loyer si vous en faites la demande.

LOGEMENT EN MAUVAIS ÉTAT ?

Si vous êtes locataire et vivez dans un logement en très mauvais état, dégradé, voire dangereux, il est désormais possible d'appeler le numéro « info logement indigne » au 0806 706 806. Vous serez mis en relation avec un conseiller qui vous aidera à évaluer l'importance des problèmes, vous précisera vos droits et vous indiquera la marche à suivre.

LA CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Vous devez payer la contribution à l'audiovisuel public (138 € en 2020) si vous êtes imposable à la taxe d'habitation et si vous possédez un téléviseur ou dispositif assimilé (ordinateur non concerné).

Réparations locatives

Les petites réparations et l'entretien courant sont à **votre charge** (raccords de peinture, remplacement des interrupteurs, entretien de la chaudière, changement des piles du détecteur de fumées...). Si vous ne les effectuez pas, leur coût peut être déduit de votre dépôt de garantie.

Le **propriétaire** a quant à lui la responsabilité des grosses réparations du logement et de ses équipements (changement de la chaudière, réfection de la toiture...).



S'informer/ se défendre

En cas de désaccord ou de conflit avec votre propriétaire, ces organismes peuvent vous conseiller.

Adil

Les Agences départementales d'information sur le logement (Adil) conseillent gratuitement sur les questions juridiques, financières ou fiscales liées à l'habitat.

www.anil.org

Services logement jeunes : IJ et Cllaj

Une mission des conseillers du réseau Information Jeunesse (BIJ, PIJ, CIJ, CRIJ) et des Cllaj consiste à favoriser l'accès au logement des jeunes. Les conseillers vous informent gratuitement sur toutes les questions liées au logement.



www.cidj.com

www.uncllaj.org

Commission départementale de conciliation (CDC)

Litiges relatifs au loyer, au dépôt de garantie, à l'état des lieux... la commission recherche une solution amiable avec le bailleur. Il existe une commission dans chaque département.

Associations de défense du locataire

Elles informent, conseillent et défendent les locataires.

www.clcv.org

www.lacnl.com

www.la-csf.org

www.quechoisir.org

www.unaf.fr

Autres interlocuteurs

Pensez aussi au **conciliateur de justice**, dont le rôle consiste à trouver un règlement à l'amiable des différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires : www.conciliateurs.fr

Vous pouvez également vous rendre dans une **Maison de justice et du droit** ou dans un **Point d'accès au droit**.

>> Pour les coordonnées des organismes et associations cités, voir le carnet d'adresses.



L'international

VOUS paraît loin ?



commencez par nous...

**Vous serez
plus prêt !**

Posez vos questions par e-mail
au service Mobilité internationale

international@info-jeunes.fr

réponse par facebook [mirya.eurodesk], e-mail, téléphone
ou entretien individuel

Check-list des formalités

Pour emménager/ déménager, pensez à :

- ✓ envoyer votre préavis de départ (par courrier en recommandé avec accusé de réception) ;
- ✓ résilier/souscrire une assurance habitation obligatoire ;
- ✓ dresser l'état des lieux (entrée/ sortie) avec l'agence, le propriétaire ou le bailleur ;
- ✓ fournir le justificatif de l'assurance habitation ;
- ✓ relever les compteurs d'énergie (eau, électricité, gaz) et résilier ou établir vos contrats auprès des fournisseurs ;
- ✓ demander la résiliation, l'ouverture ou le transfert de votre ligne téléphonique et Internet ;
- ✓ inscrire/retirer votre nom sur/ de la boîte aux lettres et l'interphone ;
- ✓ prévenir les administrations de votre changement d'adresse : CAF, banque, assurance maladie, employeur, Pôle emploi, impôts... ;
- ✓ demander le changement d'adresse sur votre carte d'identité ou titre de séjour et votre carte grise ;
- ✓ vous inscrire sur les listes électorales de la commune ;
- ✓ réserver une place de stationnement le jour du déménagement, vous assurer que la rue est accessible et vérifier que le camion de location passe bien l'entrée du parking ou du garage de l'immeuble !

Bon à savoir : notifiez votre changement d'adresse en une seule fois sur : www.service-public.fr rubrique Services en ligne / Changement d'adresse en ligne

DONNEZ UNE SECONDE VIE AUX OBJETS

Pour faire des économies et être écoresponsable, profitez des vide-greniers et des ressourceries, réparez ou faites réparer vos objets gratuitement.

vide-greniers.org
envie.org
repaircafe.org/fr/visiter

www.ressourcerie.fr
emmaus-france.org
donnons.org



Besoin d'aide ?

Le réseau Information Jeunesse accompagne :

- les jeunes de 13 à 30 ans,
- leurs parents,
- les professionnels qui travaillent avec et pour les jeunes.

Notre mission : informer les jeunes pour leur permettre des choix éclairés.

• Apporter des réponses fiables aux questions

concernant les études, formations, débouchés professionnels, jobs, emploi, mobilité internationale, logement, santé, culture, sport..

• Aider les jeunes à comprendre et agir dans un monde en mouvement :

leur permettre d'exploiter des ressources pertinentes et repérer les fake news.

Vous avez des envies, des questions, un projet ?

Venez dans nos structures Information Jeunesse, il y en a sûrement une près de chez vous !

Vous pouvez nous contacter ou trouver un lieu d'accueil IJ sur : www.info-jeunes.fr

 jeunes01.info-jeunes.fr
ardeche-drome.info-jeunes.fr
isere.info-jeunes.fr
lyon.info-jeunes.fr



Centre Régional Information Jeunesse Auvergne-Rhône-Alpes

66 cours Charlemagne - 69002 Lyon
04 72 77 00 66 / contact@info-jeunes.fr

     Info-Jeunes Auvergne-Rhône-Alpes

Résidences et Foyers privés

Ces établissements accueillent des étudiants et/ou jeunes travailleurs avec parfois des limites d'âge. Certaines résidences sont dotées de nombreux services annexes (laverie, salle de sport, ménage...) d'où des tarifs oscillant entre 300 et 650 € par mois.

AIN

Alfa 3A

www.alfa3a.org

Immojeune

www.immojeune.com

Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ)

unhaj@unhaj.org

www.logement-jeunes.unhaj.org

ALLIER

Habitat jeunes Montluçon

www.habitatjeunesmontlucon.com

Montluçon habitat résidence

Clairefontaine 04 70 08 59 10

www.montluçon-habitat.fr

Résidence Home Lardy - contact

Téléphone 04 70 96 55 50

E-mail contact@fjt-vichy.fr

Site web <http://www.fjt-vichy.fr/>

Société d'économie mixte immobilière de Vichy (SEMIV)

www.semiv.fr

ARDÈCHE

Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ)

unhaj@unhaj.org

www.logement-jeunes.unhaj.org

Immojeune

www.immojeune.com

CANTAL

Association cantalienne pour l'habitat des jeunes Espace Tivoli

www.habitatjeunesaurillac.fr

Immojeune www.immojeune.com

DRÔME

Cap'études

Tél 04 75 81 83 83

contact@cap-etudes.com

www.cap-etudes.com

Immojeune

www.immojeune.com

Studélites

Tél 04 75 40 80 25

www.studelites.com

Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ)

unhaj@unhaj.org

www.logement-jeunes.unhaj.org

Union Nationale des Maisons d'Étudiants (UNME)

Tél 09 64 27 76 55

www.unme-asso.com

HAUTE LOIRE

Alliade habitat

04 71 04 56 87

Immojeune

www.immojeune.com

ISÈRE

Arpej

Tél 0820 098 095

www.arpej.fr

Cardinal Campus

Tél 0820 200 644

www.cardinalcampus.fr

Club Etudiant

contact@clubetudiant.com

www.clubetudiant.com

Immojeune www.immojeune.com

Logétudes/Centre de Logement pour Étudiants de France (CLEF)

www.logetudes.com

Mutuelles de France

www.oxance.fr

Nexity Studéa

www.nexity-studea.com

Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH)

www.sdh.fr

Studélites

Tél 04 75 40 80 25

www.studelites.com

Union Mutualiste pour l'Habitat et l'Insertion des Jeunes (UMIJ)

Tél 04 38 49 27 21

www.umij.org

Union Nationale des Maisons d'Étudiants (UNME)

Tél 09 64 27 76 55

www.unme-asso.com

Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ)

unhaj@unhaj.org

www.logement-jeunes.unhaj.org

LOIRE

Cap'études

Tél 04 75 81 83 83

www.cap-etudes.com

Club Etudiant

contact@clubetudiant.com

www.clubetudiant.com

Immojeune

www.immojeune.com

Les Estudines

www.estudines.com

Nexity Studéa

www.nexity-studea.com

Studélites

Tél 04 75 40 80 25

www.studelites.com

Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ)

www.logement-jeunes.unhaj.org

PUY-DE-DÔME

Artémisia

www.residencesartemisia.com

Club étudiant

www.clubetudiant.com

Immojeune

www.immojeune.com

Les belles années

www.lesbellesannees.com

Les estudines

www.estudines.com

Néméa appart'études

www.nemea-residence-etudiante.com

Nexity

www.nexity-studea.com

Studcity

www.studcity-clermont.com/

Suit'études

www.suitetudes.com

RHÔNE

Adele

www.adele.org

Alfa 3A

www.alfa3a.org

Arpej

www.arpej.fr

Artemisia Lyon Confluence

www.residencesartemisia.com

Cap'études

Tél 04 75 81 83 83

www.cap-etudes.com

Cardinal Campus

www.cardinalcampus.fr

Club Etudiant

contact@clubetudiant.com

www.clubetudiant.com

Fac-habitat

contact@fac-habitat.com

www.fac-habitat.com

Gestetud

www.gestetud.fr

Immojeune

www.immojeune.com

Les Estudines

www.estudines.com

Mutuelles de France

www.oxance.fr

Néméa appart'études

www.nemea-residence-etudiante.com

Nexity Studéa

www.nexity-studea.com

Popinns

Tél 04 72 78 03 04

www.popinns.org

Residétapes

www.residetapes.fr

Suit'études

www.suitetudes.com

Studélites

www.studelites.com



Union Nationale des Maisons d'Étudiants (UNME)

www.unme-asso.com

Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ)

unhaj@unhaj.org

www.logement-jeunes.unhaj.org

SAVOIE

Arpej

www.arpej.fr

Immojeune

www.immojeune.com

Studélites

www.studelites.com

Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ)

unhaj@unhaj.org

www.logement-jeunes.unhaj.org

HAUTE-SAVOIE

Alfa 3A

www.alfa3a.org

Les Estudines

www.estudines.com

Immojeune

www.immojeune.com

Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ)

www.logement-jeunes.unhaj.org

Services universitaires du CROUS

Vous pouvez contacter le service Lokaviz du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires qui propose aux étudiants des annonces de location de chambres ou appartements.

www.messervices.etudiant.gouv.fr

www.lokaviz.fr

ANNECY (74)

Tél 04 50 09 53 08

residence.annecy@crous-grenoble.fr

www.crous-grenoble.fr

CHAMBÉRY (73)

Bâtiment 20

Campus Jacob Bellecombette

Tél 04 79 69 57 45

logement.chambery@crous-grenoble.fr

www.crous-grenoble.fr

Clermont-Ferrand

25 rue Etienne Dolet

<http://usine.crous-clermont.fr/>

GRENOBLE (38)

5 rue d'Arsonval

Tél 0810 064 069

www.crous-grenoble.fr

Le-Bourget-du-Lac (73)

Tél 04 79 25 23 83

residence.lebourget@crous-grenoble.fr

www.crous-grenoble.fr

LYON (69 -7E ARRONDISSEMENT-)

59 rue de la Madeleine

www.crous-lyon.fr

MONLUÇON (03)

Allée J.J. Soulier

Tél 04 70 08 35 40

ST-ETIENNE (42)

11 rue Tréfilerie

Tél 04 77 81 85 50

www.crous-lyon.fr/service/clous-de-sainte

ST-MARTIN-D'HÈRES (38)

Domaine Universitaire

351 rue Hector Berlioz

Tél 0810 064 069

www.crous-grenoble.fr

VALENCE (26)

6 rue Derodon

Tél 04 75 42 17 96

cite-valence@crous-grenoble.fr

www.crous-grenoble.fr



CLLAJ

Vous avez entre 16 et 30 ans et souhaitez connaître les solutions pour se loger ? Vous changez de ville pour suivre une formation, pour vos études ou pour un premier emploi ?

Les Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes sont des associations qui vous accompagnent dans vos démarches et recherches de logement. Ils vous accueillent quelle que soit votre situation familiale et professionnelle.

<https://auvergnerrhonealpes.uncllaj.org/>

AIN

Service Logement Jeunes Bresse-Dombes-Côtière

5 Ter Avenue des sports
01000 Bourg- en -Bresse
Tél. 04 74 45 35 37

CLLAJ Bugey-Plaine de l'Ain

4 Place Sanville
01500 Ambérieu en Bugey

ARDÈCHE

Conseil Habitat Jeune Ardèche Rhodanienne Méridionale

Maison Intercommunale de l'Habitat
69 rue de la République
07400 Le-Teil
Tél 09 84 27 89 10
chj-arm@soliha.fr

Service Habitat Jeunes Privas Centre Ardèche

6 Avenue Saint-Exupéry
07000 Privas
Tél 04 75 64 26 54

DRÔME

Espace Info Logement-Romans

36 rue de la République
26100 Romans sur Isère
04 75 79 04 71

Espace Info Logement-Valence

44 rue Favantines
26000 Valence
Tél 04 75 79 04 82

ISÈRE

CLLAJ du Pays Voironnais

Résidence Les Noyers verts
Chemin des Noisetiers
38500 Voiron
Tél 04 76 07 37 14
cclaj-paysvoironnais@relaisozanam.org

Conseil Habitat Jeunes

21 rue Christophe Turc
38100 Grenoble
Tél 04 76 40 12 65
chj@umij.org
www.umij.org

Mission Locale Alpes Sud Isère

205 chemin des Mattons
38200 Vizille
Tél : 04 76 78 88 76

RIVHAJ

30 cours de Verdun
38200 Vienne
Tél 04 74 53 20 92
rivhaj@uncllaj.org

Conseil Habitat Jeunes Nord Isère

22 Impasse de Quatre Vents
38090 Villefontaine
Tél 06 09 83 22 65

LOIRE

CLLAJ 42

2 rue Malescourt
42000 Saint Etienne
Tél 04 77 47 40 28

HAUTE LOIRE

La Clef 43

7 avenue Charles Dupuy
43000 Le Puy en Velay
Tél 04 71 05 00 06

RHÔNE

CLLAJ

Place du Forez
3 rue de l'Abbé Rozier
69001 Lyon
Tél 04 72 07 87 17
cclaj.lyon@cclajlyon.fr

Mission Locale-Service Logement Jeune

8 avenue Division Leclerc
69200 Vénissieux
Tél 04 72 89 13 33

HAUTE-SAOVIE

CLLAJ du Chablais

26 boulevard du Canal
74200 Thonon-les-Bains
Tél 04 50 26 36 97

Autre association d'insertion par le logement

AIOJ

23 rue Gabriel Péri
69100 Villeurbanne
Tél 04 72 69 02 03
ailoj@wanadoo.fr
www.ailoj.com

Résidences Habitat Jeunes

Vous avez entre 16 et 30 ans, vous êtes salarié(e), étudiant(e), apprenti(e), en formation, en recherche d'emploi... et vous cherchez un bon plan logement ? Les résidences Habitat Jeunes vous proposent des logements meublés (chambre, studio, T1, colocation), abordables (une redevance qui ouvre des droits APL majorés), temporaires (délai de dédite raccourci) et des possibilités de courts séjours (un jour, une semaine par mois, quelques semaines...).

La liste des résidences citées ci-suit peut vous proposer une solution de logement adaptée à vos besoins et pour de courts séjours (nuit/semaine).

www.urhaj-ra.org

<https://auvergnerhonealpes.uncllaj.org/>

ARDÈCHE

Foyer Privadois Habitat Jeunes

6 avenue St-Exupéry
07000 Privas
Tél 04 75 64 26 54
foyer.privadois@orange.fr
www.foyer-privadois.fr

DRÔME

Résidence Rochecolombe

48 rue Amblard
26000 Valence
Tél 04 75 78 29 00
residence-rochecolombe@diaconat-wvalence.org
www.diaconat-valence.org

Maison Constantin

36 avenue Paul Laurens
26110 Nyons
Tél 04 75 26 60 56
fjt.constantin@gmail.com
http://fjt-constantin-nyons.fr

ISÈRE

Les Ecrins

19 rue Christophe Turc
38100 Grenoble
Tél 04 38 49 27 21
ecrins@umij.org
www.umij.org
-> contact dédié aux alternants :
Tél 06 23 53 55 20
alternance@umij.org

Résidence Jean-Marie Vianney

22 avenue Hector Berlioz
38261 La-Côte-St-André
Tél 04 74 20 22 30
xavier.crepin@apprentis-auteuil.org
www.apprentis-auteuil.org

Les Ayencins

HLM Les Ayencins - Allée n°6
38550 Le-Péage-de-Roussillon
Tél 04 74 86 54 96
ayencin@umij.org
www.umij.org
-> contact dédié aux alternants :
Tél 06 23 53 55 20
alternance@umij.org

Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment

15 avenue de Grugliasco
38130 Echirolles
Tél 04 76 23 06 19
fcmb-echirolles-tesf@orange.fr
www.compagnons.org

Les Compagnons du devoir

1 rue Champaviotte
38120 St-Egrève
Tél 04 76 75 25 06
compagnonsgrenoble@compagnons-du-devoir.com
www.compagnons-du-devoir.com



LOIRE

Les Compagnons du devoir

34 rue Raoul Follereau
42350 La-Talaudière
Tél 04 77 25 35 00
compagnonsstetienne@compagnons-
du-devoir.com
www.compagnons-du-devoir.com

Centre Jeunesse

Pierre Beregovoy
4 rue Fontenille - 42300 Roanne
Tél 04 77 44 05 00
centrejeunesse@mairie-roanne.fr
www.roanne.fr

Habitats Jeunes Clairvivre

14 B rue de Roubaix
42000 St-Etienne
Tél 04 77 45 54 00
clairvivre.stetienne@wanadoo.fr
www.fjtclairvivre.fr

Le Pax - Habitat Jeunes

27 rue Elisée Reclus
42000 St-Etienne
Tél 04 77 49 31 00
fjtlepax@free.fr
www.residencelepax.fr

RHÔNE

Fédération Compagnonnie des Métiers du Bâtiment

11 rue Charles Richard
69003 Lyon
Tél 04 78 54 20 23
fcmb.bernard.p@wanadoo.fr
www.compagnons.org

Escale Lyonnaise Habitat Jeunes

100 rue de Créqui - 69006 Lyon
Tél 04 72 83 06 60
contact@escale-lyonnaise.org

Les Compagnons du devoir

9 rue Nérard
69009 Lyon
Tél 04 72 53 71 03
compagnonslyonnerard@compa-
gnons-du-devoir.com
www.compagnons-du-devoir.com

Popinns Totem

90 cours Tolstoï - 69100 Villeurbanne
Tél 04 72 78 03 04
totem@popinns.com
www.popinns.org

SAVOIE

Le Repère - Foyer de l'Érier

43 rue de l'Érier
73290 La-Motte-Servolex
Tél 04 79 25 11 32
cedmunoz.fjt@wanadoo.fr
www.le-repere.info

Résidence Joseph Fontanet Habitat Jeunes

95 boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains
Tél 04 79 61 04 75
rjfhabitatjeunes@aixlesbains.fr
www.aixlesbains.fr

Résidence Jean Baghe

38 rue Pierre Balmain
73300 St-Jean-de-Maurienne
Tél 04 79 64 18 66
fjt@saintjeandemaurienne.fr
www.saintjeandemaurienne.fr

La Clairière

170 rue Oradour sur Glane
73000 Chambéry
Tél 04 79 69 22 91
contact@residence-laclairiere.com
www.residence-laclairiere.com

HAUTE-SAVOIE

Les Compagnons du devoir

La Roseraie
74370 Villaz
Tél 04 50 64 94 29
compagnonsannecy@compagnons-
du-devoir.com
www.compagnons-du-devoir.com

Fédération Compagnonnie des Métiers du Bâtiment

Pays de Savoie
29 rue des sports
74600 Seynod
Tél 04 50 57 92 21
seynodcompagnons@orange.fr
www.compagnons.org

Espace MJC Evian/Côté Lac

Résidence Jeunes
Avenue de Neuvecelle
74500 Evian-les-Bains
Tél 04 50 75 35 87
residence@cotelacevian.com
www.cotelacevian.com

l'annuaire complet des résidences en ligne ! Retrouvez en ligne l'ensemble des résidences Habitat Jeunes, comprenant 5 800 logements en collectif, proposant un logement pour courts et longs séjours.

www.urhaj-ra.org

ADIL

L'Association Départementale d'Information sur le Logement pour le Logement Autonome des Jeunes propose des conseils et une information gratuite neutre et complète sur les questions juridiques, financières et fiscales liées au logement.

www.anil.org

AIN

34 rue du Général Delestraint
01000 Bourg-en-Bresse
Tél 04 74 21 82 77
adil.01@wanadoo.fr
www.adil01.org

ALLIER

4 Quai Turgot 03100 Montluçon
Tél 04 70 28 42 04 www.adil03.org/

MOULINS – 4 Rue de Refembre

Tél. : 04.70.20.44.10

VICHY – Maison de l'Habitat

9 Place Charles De Gaulle

Tél : 04.70.98.18.45

ARDÈCHE/DRÔME

44 rue Faventines
26000 Valence
Tél 04 75 79 04 04
adil26@dromenet.org
<http://adil.dromenet.org>

ISÈRE

- 38000 Grenoble
2 boulevard du Maréchal Joffre
Tél 04 76 53 37 30
contacts@adil-isere.com
www.adil38.org
- 38300 Bourgoin-Jallieu
1 rue Buffon
Tél 04 74 93 92 61

LOIRE

20 A rue Balay
42000 St-Etienne
Tél 04 77 95 13 32
contact@adil42.org
www.adil42.org

Puy de dôme

Maison de l'Habitat
129 Avenue de la République
63100 Clermont-Ferrand
Tél 04 73 42 30 75

RHÔNE

- 69006 Lyon
Département du Rhône Métropole
9 rue Vauban
Tél 04 78 52 84 84
contact@adilrhone.org
www.adil69.org
- 69400 Villefranche-sur-Saône
13 rue Claude Bernard
Tél 04 74 65 61 11

SAVOIE

Bâtiment «Évolution»
25 rue Jean Pellerin
73000 Chambéry
Tél 04 79 69 90 20
www.adil73.org

HAUTE-SAVOIE

4 avenue de Chambéry
74000 Annecy
Tél 04 50 45 79 72
pls.adil74@wanadoo.fr
www.adil74.org

liste des permanences !

Retrouvez en ligne l'ensemble des permanences ADIL près de chez vous.

www.anil.org



Le Réseau Information Jeunesse en Auvergne-Rhône-Alpes

N'hésitez pas à solliciter le service logement de la structure Information Jeunesse la plus proche de votre futur domicile. Ce service gratuit s'adresse à tous les jeunes.

www.info-jeunes.fr

AIN

jeunes01.info-jeunes.fr
facebook : jeunes01

BELLEY

170 avenue Paul-Chastel

BOURG-EN-BRESSE

8 boulevard de Brou - 04 74 24 44 46
Laura.MALDONADO@alfa3a.org

CHALAMONT

31 place des Ecoles - 04 74 61 73 35
jeunesse@csmosaique.fr

MONTREVEL-EN-BRESSE

200 rue Charrière basse
06 72 25 35 95

jeunesse.montrevel@ca3b.fr

OYONNAX

37 route de la Forge - 07 85 10 78 24
pra@lessep01.org

ST-RAMBERT-EN-BUGEY

108 rue du Docteur Temporal
04 74 36 26 00

information.jeunesse@cscsa01.org

ALLIER

COMMENTRY

7 boulevard du Général De Gaulle
04 70 09 28 36

pijcommentry@wanadoo.fr

DESERTINES

Rue Joliot Curie - 04 70 02 34 91
chiapellocorinne@gmail.com

GANNAT

16 allée des Tilleuls - 04 70 90 26 70
pij@ville-gannat.fr

MONTLUCON

22 rue des Forges - 04 70 02 27 10
pointcyb.montlucon@wanadoo.fr

MOULINS

Place de l'Hôtel de Ville
04 70 47 34 92

pij.moulins@viltais.eu

VARENNES-SUR-ALLIER

5 bis rue du 4 septembre
04 70 47 45 97

pij.varennessurallier

facebook : pij.varennessurallier

VICHY

9 place de l'Hôtel de Ville
04 70 31 05 27

pij@vichy-communaute.fr

facebook : pij.relaiseurope

ARDÈCHE

ANNONAY

Place de la Liberté - 04 75 69 29 06
s-jpij@mairie-annonay.fr

facebook : jeunesse.annonay

AUBENAS

30 avenue de Zelzate - 04 75 89 85 17
pij@mlam.fr

facebook : Information-Jeunesse-Ardèche-Méridionale

AUBENAS

PIJ itinérant Ardèche méridionale
06 49 21 11 52

pij.itinerant@mlam.fr

BOURG-ST-ANDÉOL

10 quai Docteur Tzélépoglou
04 75 00 37 81

bpages@ccdraga.fr

facebook : InformationsJeunesses

PRIVAS

PIJ itinérant, 07000 PRIVAS

07 60 83 83 38

solenn.pierin@privas-centre-ardeche.fr

facebook : PIJ-Itinérant-Centre-Ardèche

ST-AGRÈVE

4 place Verdun - 04 75 30 26 60

jeremy.mandon@inforoutes.fr

TOURNON-SUR-RHONE

Place du Grenier à sel - 09 53 27 01 83
cstjeunesse07@gmail.com

facebook : ijcstjeunesse

CANTAL

AURILLAC

Médiathèque, Rue du 139^e Régiment
d'Infanterie - 04 71 46 86 20

pij@caba.fr • facebook : pijcaba

MURAT

4 rue du Faubourg Notre-Dame, 15300 MURAT
04 71 20 28 81

pij@hautesterres.fr

ST-FLOUR

5 avenue du Docteur Mallet

04 71 23 75 98

pij@saint-flour.net

DRÔME

AOUSTE-SUR-SYE

6 rue Gustave Gresse - 04 75 25 14 20
secteurjeunes.tj@mjcnicnichaize.org

BUIS-LES-BARONNIES

13 avenue du Rieuchaud
04 75 28 29 42
pij@buislesbaronnies.fr
facebook : animationjeunessepaysdebuis

PIERRELATTE

31 av. Maréchal Leclerc de Hautecloque
04 75 04 29 00
s.zenasni@ville-pierrelatte.fr
facebook : Point-Information-Jeunesse-de-Pierrelatte

ST-DONAT-SUR-L'HERBASSE

1242 avenue du General De Gaulle
04 75 45 12 36
epn@mjc-herbasse.fr

VALENCE ROMANS AGGLO

17 avenue Felix Faure, 26000 VALENCE
04 75 75 98 82
pij@valenceromansagglo.fr
facebook : clara.animatricepij

HAUTE-LOIRE

LE PUY-EN-VELAY

2 rue Pierret - 04 71 07 09 09
pijduvelay@gmail.com
facebook : PIJ.Velay

MONISTROL-SUR-LOIRE

12 avenue du Général De Gaulle
04 71 75 47 07
pij@acijsa.fr • facebook : pijmonistrol

YSSINGEAUX

Esplanade du Garde-Temps
04 71 59 01 59
pij@cc-des-sucs.fr
facebook : pijyssingeaux

HAUTE-SAVOIE

ANNECY

Centre Bonlieu, 1 rue Jean Jaurès
04 50 33 87 40
infojeunes@ville-annecy.fr
www.logement-etudiant-annecy.fr
facebook : infojeunes.annecy

ANNEMASSE

5 place du Jumelage - 04 50 95 07 57
info.jeune@annemasse.fr

CLUSES

1 rue Claude Hugard - 04 50 89 87 74
pij@cluses.fr
facebook : infojeunessecluses

DOUVAINE

Espace associatif et culturel, Avenue du Stade
04 50 35 62 29
c-jargeais@thononagglo.fr

ÉVIAN-LES-BAINS

1 avenue de Larringes - 04 50 70 77 62
nicolas.parnot@ville-evian.fr

GAILLARD

159 rue de Genève - 04 50 49 84 04
pij@gaillard.fr

ST-PIERRE-EN-FAUCIGNY

66 place St-Maurice - 04 50 97 31 03
pij@saintpierreenefaucigny.fr

THONON-LES-BAINS

8 avenue St-François de Sales
04 50 26 22 23
bij@thononagglo.fr

VILLE-LA-GRAND

2 rue des Biches
04 89 46 96 62 - pij@vlg.fr

ISÈRE - isere.info-jeunes.fr

BEAUREPAIRE

Centre social et culturel, 410 chemin du
5 août 1944 - 04 74 79 07 20
pij.cib@gmail.com
facebook : pg/Pij-Du-Territoire-Beau-repaire

BOURGAIN-JALLIEU

20 place Charlie Chaplin
04 74 19 08 21 - bij@bourgainjallieu.fr

ÉCHIROLLES

2 square du Champ de la Rousse
04 76 22 48 12
bij@ville-echirolles.fr
instagram : echirrollesjeunes

EYBENS

89 avenue Jean Jaurès - 04 76 62 34 86
pij@ville-eybens.fr • facebook : PijEybens

FONTAINE

89 mail Marcel Cachin - 04 76 56 21 91
pij@ville-fontaine.fr
facebook : polejeunessevilledeFontaine

FROGES

12 rue Lamartine, 38190 FROGES
04 76 71 59 60
jeunesse.pij@csc-brignoud.fr

GRENOBLE

ADIIJ, 2 rue Victor Lastella
04 76 86 56 00
contact@adiij.fr • facebook : infojeunes38

HEYRIEUX

316 rue du Colombier - 04 78 40 57 86
pij@collines.org

LE-PONT-DE-CLAIX

Place Michel Couëtoux - 04 76 29 86 90
service.jeune@ville-pontdeclaix.fr
facebook : Point-Information-Jeunesse-Pont-de-Claix-1497854833809130

MOIRANS

Pôle jeunesse, Esplanade Jacques Barféty - 04 76 35 09 45

pij@ville-moirans.fr

facebook : pijdemoirans.mjc

MORESTEL

84 place du 8 mai 1945 - 04 74 80 39 32

muriel.guilhaud@balconsdudauphine.fr

ST-ÉGRÈVE

4 avenue du Général De Gaulle

04 76 13 18 05

contact@mee-mife.fr

ST-LAURENT-DU-PONT

4 place du Xe groupement

06 71 20 48 18

paj.infos@gmail.com

ST-MARCELLIN

7 rue du Colombier - 04 76 38 45 48

baptiste.ceron@smvic.fr

ST-MARTIN-D'HÈRES

30 avenue Benoit Frachon

04 76 60 90 70

pole.jeunesse@saintmartindheres.fr

VARCES

Espace Charles de Gaulle

04 76 72 80 14

pij@varces.fr

facebook : David.Anim.Dir

VIENNE

2 cours Marc-Antoine Brillier

04 74 78 31 73

bij@mairie-vienne.fr

facebook : bijdevienne

VILLARD-DE-LANS

30 rue du Professeur Beaudoin

04 76 95 11 38

niels.peter@agopop.fr

facebook : JeunesseAgopop

VILLEFONTAINE

90 avenue de la Verpillère

04 74 96 10 24

bij@mairie-villefontaine.fr

facebook : people/Bij-Mairie-Villefontaine

VOIRON

93 avenue Jean Jaurès - 04 57 56 01 22

pij@ville-voiron.fr

facebook : PIJdeVoiron

LOIRE

BOËN-SUR-LIGNON

APIJ, 25 rue Alsace-Lorraine

04 77 24 13 02

contact.apij@gmail.com

facebook : apij.boen

LA-TALAUDIÈRE

31 rue Evrard - 04 77 53 95 30

pij@latalaudiere.fr

facebook : polejeunesse.latalaudiere

LE-CHAMBON-FEUGEROLLES

28 rue de la République - 04 77 06 12 20

atrilland@lechambon.fr

ROANNE

4 rue Fontenille - 04 77 72 70 63

bij@ville-roanne.fr

ST-CHAMOND

56 boulevard Waldeck Rousseau

04 77 31 40 10

jeunesse@saint-chamond.fr

facebook : bij.saintchamond

ST-ETIENNE

EIJ, 6 rue de la résistance

04 77 35 12 31

saintejeunes@saint-etienne.fr

facebook : Sainté-jeunes

ST-GALMIER

2 route de la Thiéry - 04 77 54 13 61

ej.stgalmier@gmail.com

facebook : animatrice42330

ST-PRIEST-EN-JAREZ

7 rue du 8 Mai 1945 - 04 77 74 38 07

mbenslama@mospj.fr

VEAUCHE

Rue Marcel Pagnol - 04 77 06 07 11

information.jeunesse@veauche.fr

PUY-DE-DÔME

CLERMONT-FERRAND

Agence Eovi

1 rue du Torpilleur Sirocco

LEMPDES

3 place F. Mitterrand - 04 73 83 64 10

pointinfojeunes@mairie-lempdes.fr

RHÔNE

CONDRIEU

1 places des Droits de l'homme

04 87 59 00 01

jeunesse@vienne-condrieu-agglomeration.fr

facebook : PIJ-de-la-Région-de-

Condrieu-CCRC

instagram : sophie_pij_condrieu

CORBAS

7 avenue de Corbetta - 04 72 90 15 00

pij@ville-corbas.fr

facebook : pijcorbas

CRAPONNE

1 place Charles De Gaulle - 04 78 57 96 84

justine.dejoux@utce.ifac.asso.fr

facebook : Espace-Jeunes-PIJ-Craponne

DÉCINES-CHARPIEU

14 avenue Jean Macé - 04 37 42 10 20

espace-jeunes@mairie-decines.fr

FEYZIN

5-7 route de Lyon

jeunesse@ville-feyzin.fr

facebook : espaceinfojeunesfeyzin

FONTAINES-SUR-SAONE

25 rue Gambetta - 04 78 72 95 95
bertille.audard@fontaines-sur-saone.fr

FRANCHEVILLE

2 rue de la Poste - 04 78 59 05 04
bureauinfosjeunesse@mairie-francheville69.fr

GIVORS

1 place de la Liberté - 04 72 49 18 18
pij@ville-givors.fr

L'ARBRESLE

Place Pierre-Marie Durand
04 74 72 02 19

pij@paysdelarbresle.fr

facebook : pij.ccpa

LYON 1^{er} - Quartier Vitalité

7 rue St-Polycarpe

04 78 39 36 36

quartiervitalite.pij@gmail.com

facebook : pijquartiervitalite

LYON 2^e

Centre Régional Information Jeunesse

66 cours Charlemagne

04 72 77 00 66 - contact@info-jeunes.fr

facebook : crij.auvergnerhonealpes

instagram : infojeunes

LYON 2^e - Confluence

28 quai Rambaud

pierre.bobineau@mjc-confluence.fr

LYON 3^e - Montchat

53 rue Charles Richard

07 88 09 18 68

info.jeunesse@mjcmontchat.org

LYON 3^e - Rancy

249 rue Vendôme - 07 67 41 87 10

info-jeune@salledesrancy.com

facebook : clemence.mptrancy.9

LYON 9^e - St-Rambert

4 rue Sylvain Simondan

04 78 83 29 68 - accueil@pole9.fr

MEYZIEU

Place de l'Europe - 04 72 45 18 63

pij@meyzieu.fr

MORNANT

50 avenue du Pays Mornantais

04 78 44 98 56

bij@cc-paysmornantais.fr

facebook : Bij-Copamo-la-page

OULLINS

5 place Anatole France

04 78 45 11 68

service.jeunesse@ville-oullins.fr

RILLIEUX-LA-PAPE

165 rue Ampère - 04 37 85 01 66

espacejeunes@rillieuxlapape.fr

SEREZIN-DU-RHÔNE

6 rue des Verchères - 04 78 02 30 72

eric.marchand@serezin-du-rhone.fr

ST-FONS

3 allée du Merle rouge - 04 78 70 74 44

H.SOLTANI@mlrse.org

ST-GENIS-LAVAL

61 avenue Georges Clémenceau

04 69 16 61 50

pij@mairie-saintgenislaval.fr

STE-FOY-LÈS-LYON

55 boulevard des Provinces

04 78 25 15 16 - pij@ville-saintefoyleslyon.fr

facebook : Emploisaintefoyleslyon

ST-LAURENT-DE-CHAMOUSSET

Maison de Services, Chemin de l'hôpital

04 74 26 50 78 - bij@cc-mdl.fr

ST-PRIEST

18 place Charles Ottina - 04 81 92 21 70

bij@mairie-saint-priest.fr

facebook : InfoJeunesseSaintPriest

TARARE

2 place de l'Hôtel de Ville

04 74 63 57 66 - pij@ville-tarare.fr

VAULX-EN-VELIN

Place de la Nation - 04 72 04 93 40

jbernard@mairie-vaulxenvelin.fr

VÉNISSIEUX

5 avenue Marcel Houël

04 72 50 01 20 - bij@ville-venissieux.fr

VILLEURBANNE

15 rue Michel Servet - 04 72 65 97 13

bij@mairie-villeurbanne.fr

SAVOIE**AIME**

94 grande rue - 04 79 09 63 24

jeunesse.pij@gmail.com

AIX-LES-BAINS

17 rue Davat - 04 79 61 54 59

pij@mlj73.fr

ALBERTVILLE

108 rue de la République

04 79 31 19 19 - pijalbertville@gmail.com

facebook : pointinformationjeunesalbertville

BOURG-ST-MAURICE

73 rue de la Bourgeat - 04 79 07 27 16

pij@hautetarentaise.fr

CHAMBERY

0'79 place de la gare - 04 79 62 66 87

christinebrun@mlchambery.org

http://kestudi.chambery.fr

facebook : teamchambe

MODANE

28 rue Jules Ferry - 04 79 20 51 33

pij.modane@mlj-maurienne.org

MONTMELIAN

Place Albert Serraz - 07 76 02 13 51

informationjeunesse@cc.coeurdesavoie.fr

ST-JEAN-DE-MAURIENNE

383 avenue du Mont Genis

04 79 59 94 95

espace.jeunes@3cma73.com

ST-MICHEL-DE-MAURIENNE

36 rue Général Ferrié - 06 64 10 87 44

pij.ccmg@gmail.com

ST-PIERRE-D'ALBIGNY

60 rue Domenget - 04 79 71 78 72

aca.enfancejeunesse@free.fr

UGINE

12 avenue Perrier de la Bâthi

04 79 89 70 29

sophie.molliex@ugine.com



Une édition du CIDJ

Le guide *Trouver un logement* (édition 2020)
est une publication du réseau Information Jeunesse

Coordination : Hendrike Schmidt (CIDJ)

Comité de rédaction :

Fabienne Masse (CRIJ Pays de la Loire)

Patricia Laplaige (CRIJ Nouvelle-Aquitaine)

Secrétariat de rédaction : Laura Kacem-Chaouche (CIDJ)

Création et réalisation graphique : Carolina Ferreiro (CIDJ)

Création de la couverture : Carolina Ferreiro (CIDJ)

Chef de fabrication : Jean-François Ploska (CIDJ)

Crédits photo de couverture : Istockphoto

© CIDJ / Réseau Information Jeunesse 2020

Version Auvergne-Rhône-Alpes

Directrice de la publication : Isabelle Kuntz

Rédaction ARA : Jérôme Regottaz

Régie publicitaire : Pygma

Impression et façonnage : Imprimerie Mérico

© CRIJ 2020



Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) Auvergne Rhône-Alpes

66 cours Charlemagne • 69002 Lyon • Tél 04 72 77 00 66

contact@info-jeunes.fr • www.info-jeunes.fr



Suivez Info-jeunes Auvergne-Rhône-Alpes

La marque référence de l'édition publicitaire



PRINT&DIGITAL

Agence Nord (Rouen) : Tél. 02 32 96 31 31 - Fax. 02 32 96 31 30

Agence Centre (Bourges) : Tél. 02 48 20 58 57 - Fax. 02 48 20 58 62

Dépôt légal 3^e trimestre 2020 - N° 211-01

www.connect-comtogether.com



Dépôt légal juillet 2020

Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur.

La reproduction partielle ou totale des renseignements contenus dans cette édition est formellement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.

**lyon
campus**
.com

Ma Vie Étudiante
ÇA SE PARTAGE !

Métropole de Lyon : © Olivier Chassignole / Métropole de Lyon - Conception : J. Attuale - 2020

**VOTRE WEB ÉTUDIANT :
INFOS PRATIQUES, BONS PLANS,
ACTUALITÉS, AGENDA**

lyoncampus.com

   Lyoncampus

ONLYLYON 
LA MÉTROPOLE | VILLE DE LYON |